

Programme de Microfinancements du
Fonds pour l'Environnement Mondial. PMF FEM/PNUD Maroc

Programme COMDEKS - Phase 4 : Développement Communautaire et Gestion des Connaissances
pour l'Initiative Satoyama - Dans le cadre du Fonds Japonais pour la Biodiversité

Appel à projets
de soutien aux SEPLS, paysages terrestres et marins de production socio-écologique

Annexe 1 - Stratégie Pays et thématiques prioritaires

I- Notions et concepts clés.

- **Les paysages terrestres et marins de production socio-écologiques (SEPLS/** acronyme en anglais de Socio-economic production landscapes and seascapes). Les SEPLS sont des zones qui intègrent harmonieusement les valeurs de la biodiversité et les aspects sociaux avec les activités de production, de sorte que les activités de production soutiennent et conservent la biodiversité et vice versa. Ces paysages ont été transformés par les activités humaines, mais maintiennent des processus écologiques qui profitent aux populations et soutiennent les moyens de subsistance locaux. Les SEPLS peuvent être caractérisés par une mosaïque de types d'écosystèmes, tels que les terres agricoles, les plantations de bois, les forêts secondaires, les zones humides, les plages et les zones côtières, les étangs d'irrigation, les prairies et les établissements humains.
- **Les autres mesures de conservation efficace par zone (AMCEZ).** L'UICN a défini les AMCEZ en 2014, comme un moyen complémentaire aux aires protégées pour atteindre les objectifs de conservation. Concrètement, il s'agit de sites qui assurent la préservation de la biodiversité et des services écosystémiques, ainsi que des valeurs culturelles et socioéconomiques, même s'ils ne portent pas le statut formel d'aires protégées.
Définition : Les Autres Mesures de Conservation Efficace par Zone (AMCEZ), également appelées "Aires conservées", sont des zones géographiquement délimitées qui ne sont pas des aires protégées, mais qui sont réglementées et gérées de manière à obtenir des résultats positifs et durables pour la conservation in situ de la biodiversité. Ces mesures visent à conserver efficacement la nature dans des sites qui ne sont pas officiellement classés comme aires protégées. Les AMCEZ peuvent inclure des territoires gérés par des peuples autochtones et des communautés locales (APAC ou territoires de Vie) qui ont une connaissance profonde de leur environnement et de leurs ressources.
- **Le paysage,** est un concept flexible non limité à une entité spatiale ou à un espace physique clairement défini. Il inclut les caractéristiques naturelles du paysage, les infrastructures, les acteurs et les forces externes qui affectent la zone physique. Un paysage peut être défini comme : "un système socio-écologique qui est constitué d'une mosaïque d'écosystèmes modifiés naturels et/ou humains, avec une configuration caractéristique de topographie, végétation, l'usage de la terre et de l'eau, et des colonies/populations qui sont influencées par les processus et activités écologiques, historiques, économiques et culturels de la zone." La taille d'un paysage peut varier considérablement en fonction de plusieurs facteurs, notamment la nature des écosystèmes présents. Ils peuvent aussi petit qu'une parcelle de forêts, et aussi grand qu'une région/territoire avec plusieurs écosystèmes en interaction.

▪ **Les Satoyamas** sont des paysages emblématiques du Japon. Ce sont des lieux consacrés où l'Homme cohabite avec la Nature, tout en utilisant ses ressources avec parcimonie. Les Satoyamas se présentent comme une mosaïque d'habitats et de terres exploitées qui se sont formées au fil du temps par l'interaction entre l'action humaine et la nature. Sur la voie des anciennes générations, les paysans dans les Satoyamas, prélèvent juste assez pour permettre à la nature de se régénérer. Les Satoyamas sont aussi un modèle d'organisation des communautés locales structurées par une gestion commune des ressources et de l'espace.

Une définition locale toute simple d'un Satoyama : « Il y a le salto (village), la yama (la montagne et ses forêts sauvages) et entre les deux le Satoyama, une zone tampon ni complètement sauvage, ni complètement anthropisée. Dans un Satoyama, vous avez votre rizière au-dessus de la maison, qui est irriguée par le cours d'eau qui traverse le village, lequel dépend de l'état de la forêt qui le surplombe ; tout est lié, vous ne pouvez pas ne vous préoccuper que de votre petit lopin de terre ». C'est l'esprit véhiculé par l'initiative Satoyama.

II- A propos de l'Initiative de Satoyama :

Histoire des Satoyamas. Extrait d'un article de Reporterre/Nicolas Celnick. D'après des témoignages de locaux « ...Les Satoyamas ont été progressivement laissés à l'abandon. D'abord, une grande partie des forêts de l'archipel ont été rasées après la guerre, remplacées par des monocultures pour produire du bois de construction (lequel n'a jamais été vendu, les cours du bois ayant chuté). Ensuite, l'agriculture intensive, adoptée à la même époque, a privilégié l'utilisation des pesticides et des engrais chimiques aux méthodes vernaculaires ».

« Une autre raison tout aussi importante est le dépeuplement des campagnes japonaises, alors que les Satoyamas nécessitent de l'entretien. Quand les paysans arrêtent de prendre soin de la forêt, ce sont les conifères qui prennent le dessus et empêchent les autres essences de prospérer. Ceci réduit à terme la biodiversité. La forêt devient trop dense, la lumière du soleil n'atteint plus le sol en aucune saison, et les fermiers ne peuvent plus y trouver feuilles mortes ou champignons »

« L'une des conséquences de l'abandon des Satoyamas est aussi la disparition de la zone tampon. Quand cette zone, fréquentée par les animaux sauvages disparaît, elle précipite ces derniers dans les espaces anthropisés : ainsi, singes et sangliers saccagent les récoltes, quand ce ne sont pas les ours qui fouillent les poubelles au milieu de la ville ».

De ce constat est née l'Initiative Satoyama. Lancée dans le cadre d'une collaboration conjointe entre le Ministère Japonais de l'Environnement et l'Institut Universitaire des Nations Unies pour l'Etude Avancée de la Durabilité (UNU-IAS), l'Initiative Satoyama a adopté depuis sa création une perspective mondiale et a cherché à consolider l'expertise du monde entier concernant l'utilisation durable des ressources dans les SEPLS. Lors de la COP10 de la CDB, une étape a été franchie grâce à la reconnaissance de l'Initiative Satoyama comme un « outil potentiellement utile » pour mieux comprendre et soutenir les environnements naturels influencés par l'homme pour le bénéfice de la biodiversité et du bien-être humain.

La « Déclaration de Paris sur l'Initiative Satoyama » a été l'un des principaux résultats de l'atelier de Paris sur l'Initiative Satoyama (siège de L'UNESCO, Paris, janvier 2010). Il a ensuite été soumis à la quatorzième réunion de l'Organe Subsidaire chargé de fournir des avis Scientifiques, Techniques et Technologiques (SBSTTA-14) de la CDB comme l'un des documents officiels de la réunion, et est devenu un document fondamental qui a conduit à la reconnaissance de l'Initiative lors de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB/ COP 10), tenue à Nagoya, au Japon, en 2010.

Le Partenariat international pour l'Initiative Satoyama (IPSI) a été créé le 19 octobre 2010, également lors de la COP 10 de la CDB, afin de promouvoir les activités identifiées par l'Initiative Satoyama et de Partager des informations et des expériences pertinentes. Au total, 51 organisations ont conclu un partenariat en tant que membres fondateurs de l'IPSI.

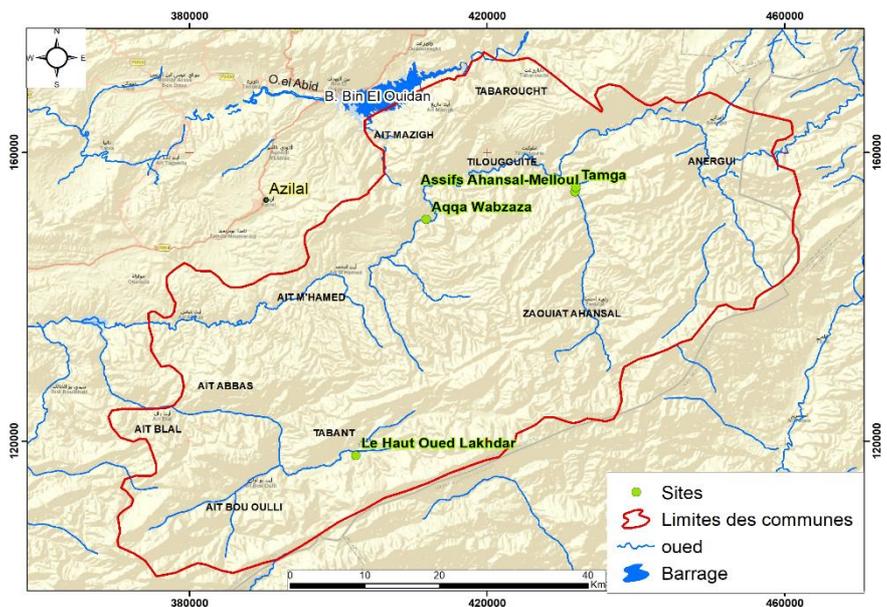
La vision de l'Initiative Satoyama est de réaliser des sociétés en harmonie avec la nature, c'est-à-dire des communautés humaines où le maintien et le développement des activités socio-économiques s'alignent avec et Soutiennent les processus naturels. Grâce à l'utilisation et à la gestion durables des ressources, y compris la biodiversité, les sociétés humaines doivent trouver des moyens de bénéficier d'un approvisionnement stable en services écosystémiques et de continuer à exister d'une manière qui permette ne pas endommager l'environnement naturel. Pour plus d'informations : [Initiative Satoyama - Partenariat international pour l'Initiative Satoyama \(satoyama-initiative.org\)](http://Initiative Satoyama - Partenariat international pour l'Initiative Satoyama (satoyama-initiative.org))

III- Paysages prioritaires d'intervention :

Trois paysages prioritaires bénéficieront de subventions pour des projets de soutien aux SEPLS : la Zone Clé pour la Biodiversité Oueds Lakhdar Ahansal « KBA OLA », le SIBE lac Aguerman N'Tifounassine et le bassin versant de l'Oued Laou.

III-1 Paysage 1. La Zone Clé pour la Biodiversité Oueds Lakhdar Ahansal « KBA OLA »

Les zones clés pour la biodiversité jouent un rôle important dans l'élaboration des stratégies de conservation, notamment en guidant l'expansion des aires protégées, en s'alignant sur les objectifs mondiaux de biodiversité, en informant les politiques de sauvegarde et les évaluations des risques environnementaux, et en évitant l'extinction des espèces. Toutes ces raisons justifient amplement le choix de la Zone Clé pour la biodiversité Oued Lakhdar comme un des paysages prioritaires pour la première phase du COMDEKS Phase 1.



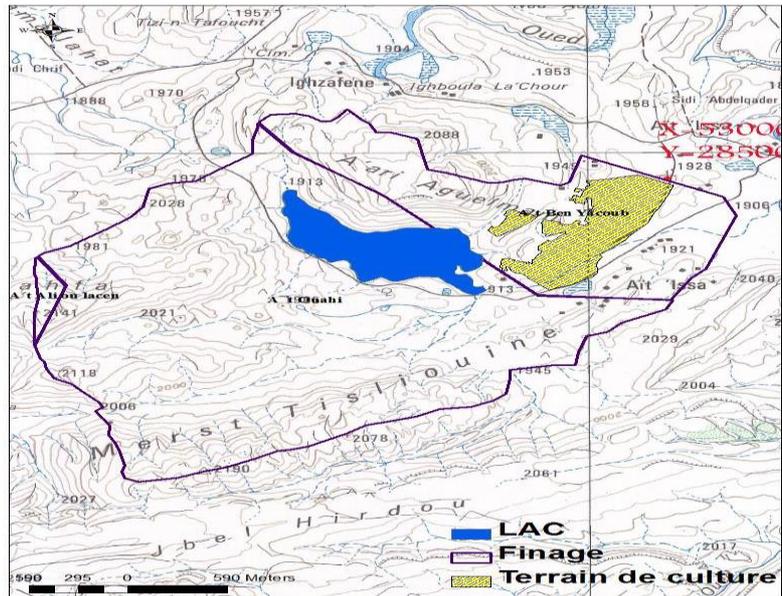
La KBA OLA se situe dans la Région de Beni Mellal Khénifra, province d'Azilal, une des provinces les plus pauvres du Pays avec un Indice de Développement Humain ne dépassant guère 0,55 dans la majorité des localités (plus de 30 localités rurales), et plus particulièrement au niveau de la haute et moyenne montagne, le Haut Atlas d'Azilal.

Au plan administratif, la zone qui fait environ 500.000,00 ha couvre 7 communes rurales moyennes Ait Bou Oulli, Tabant (Ait Bouguemez), Ait Blal, Ait Abbas et Ait M'hamed dans le sous-bassin de l'Oued Lakhdar, et Zaouiat Ahansal, Tillouguite, au niveau du sous Bassin de l'Oued El Abid (au niveau de l'Oued Ahansal).

III-2 Le Paysage 2 : Le SIBE lac Aguerman N'Tifounassine

Les milieux humides du Moyen-Atlas possèdent des valeurs écologiques et économiques exceptionnelles. Qualifiés de château d'eau du Maroc, les lacs et bassins artificiels retiennent les eaux de fonte et assurent la pérennité des aquifères qui alimentent les plaines où vivent des millions de personnes et où se pratique l'agriculture. En plus d'assurer la régulation des eaux de fonte, les milieux humides du Moyen-Atlas accueillent des centaines d'oiseaux aquatiques migrateurs ou sédentaires.

Désigné site Ramsar en 2005, le lac le lac abrite durant toute l'année une riche communauté d'oiseaux aquatiques dont le tadorne casarca, la foulque à crête, le canard chipeau et le grèbe huppé (Benabid et al. 2006, non publié) et contribue à la régulation des eaux de fontes dans la plaine de l'Oued Guigou ; il possède des conditions idéales pour l'alimentation, la nidification et le repos de deux espèces particulières d'oiseaux aquatiques soit le tadorne casarca (*Tadorna ferruginea*) et la foulque à crête (*Fulica cristata*).



Il est donc normal que le lac soit également reconnu ZICO (zone d'importance pour la conservation des oiseaux). Le lac est aussi de grande importance sur le plan social puisqu'il contribue au maintien du pastoralisme (ce qui lui vaut son nom, Tifounassine signifiant vache en langue amazighe).

Le lac Tifounassine se situe sur le plan administratif à la périphérie du Parc National d'Ifrane (dans sa partie Sud Est à une altitude moyenne de 1913 m), dans le Région Fès-Meknès/Province d'Ifrane, à cheval entre les communes rurales de Timahdit et Sidi EL Mekhfi. Les communautés locales s'apparentent à deux fractions, la fraction Ait Benyacoub et la fraction des Ait Ouahi. Le lac se caractérise par un mélange d'habitats lacustres de montagne et marécageux de basse plaine. En termes de statut foncier, le lac proprement dit relève du domaine public hydraulique, les zones de parcours du domaine collectif, et les zones cultivées du domaine privé (collectif melkisé). Les terres cultivées de ce bassin versant se trouvent entièrement dans le territoire de la commune de Timahdit (fraction ait Benyacoub).

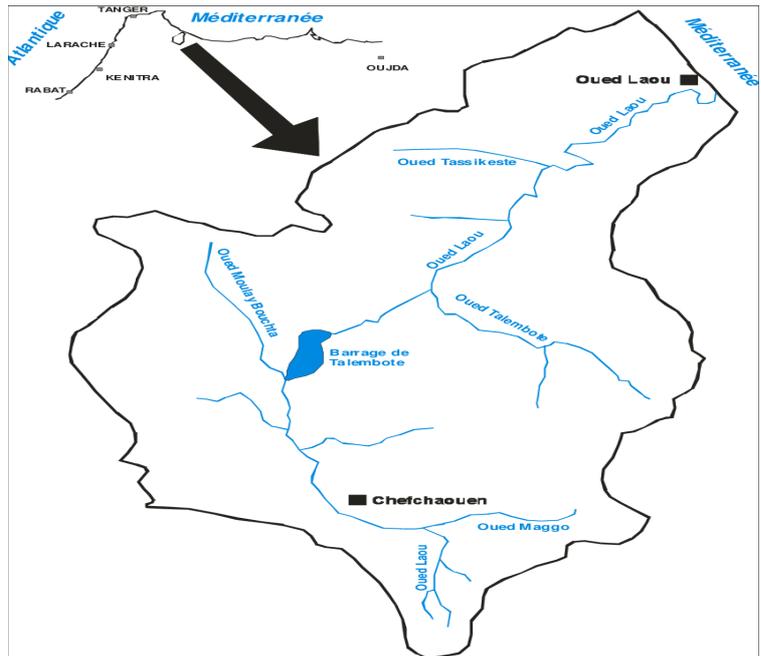
III-3 Le paysage 3 : Le bassin versant de l'Oued Laou.

Le Bassin de Oued Laou est un petit bassin dont la superficie n'excède pas 930 Km² (largeur maximale de 28Km, Est-Ouest, et 47 Km de longueur, Nord-Sud) et dont le cours d'eau principal, Oued Laou a une longueur de 70 Km. A l'exception de la plaine côtière, il s'agit d'une zone à relief très accidenté avec de fortes pentes et des dénivellements importants.

Le Bassin se trouve dans la région Nord-Ouest du Maroc dans les Provinces de Tétouan et Chefchaouen. Il est situé dans la partie centrale de la chaîne rifaine appelée aussi le Haut Rif.

Il est délimité par les pics du Jbel Kelti (1928m) à l'ouest, Soukna (1800m) et Tissouka (2180m) au sud-est, Tazoute (1800m) au nord-est et la mer Méditerranée au nord.

La majeure partie du Bassin versant du Laou est couverte par le parc national de Talassemtane. Le parc exclut uniquement la ville de Chefchaouen, le village d'Oued Laou et leurs proximités ainsi que le Jbel Khizana. La superficie du parc s'étend au-delà du Bassin du Laou sur le côté Est où il couvre la région de Jbel Kharbouch. La présence de la majeure partie du Bassin Versant au sein du Parc représente un enjeu important pour cette région du fait de son rôle principal pour la conservation du patrimoine naturel et culturel, en particulier celui d'assurer la protection des dernières sapinières marocaines, dont l'envergure internationale est évidente.



IV - Focus thématique du Programme COMDEKS :

Le programme a vocation à contribuer non seulement à la résilience écologique des SELPS, mais également à renforcer la résilience sociale et économique des communautés qui les entretiennent. En améliorant la gouvernance à l'échelle des paysages et en consolidant les processus de prise de décision communautaires, le COMDEKS offre aux communautés locales une voie critique pour bien sûr gérer efficacement les ressources naturelles (eau, sol, biodiversité), mais aussi pour conserver le droit de continuer de vivre en grande harmonie avec la nature. De surcroît, afin de faciliter son adoption plus large par d'autres communautés à travers le monde et afin de nourrir les politiques nationales et internationales de conservation, le programme cristallise et diffuse les connaissances et les expériences générées par les initiatives locales réussies.

Le programme en est à sa quatrième phase de mise en œuvre. **Lancé en 2023, la phase 4 du COMDEKS, dans laquelle s'inscrit le présent appel à projets**, vise à étendre et à assurer la durabilité et la gestion rationnelle de la biodiversité, la gouvernance et les activités de subsistance durables avec les communautés locales dans les SELPS. Elle cherche à catalyser et à stimuler des actions locales intégrées pour contribuer à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, en mettant notamment l'accent sur les cibles liées à la conservation, à la restauration, à l'aménagement du territoire, à l'utilisation durable de la biodiversité, aux aires protégées et aux AMCEZ. La phase 4 du COMDEKS soutiendra ainsi la mise en œuvre des stratégies et des plans d'action nationaux pour la biodiversité au niveau national par le biais d'initiatives menées localement.

Les projets qui bénéficieront des subventions devront contribuer à la mise en œuvre des orientations stratégiques (vision, objectifs, résultats, et mesures stratégiques) développées ci-dessous

IV-1 Vision du programme (long terme).

Les paysages marocains de production socio-écologiques terrestres et marins - qui sont des témoins de l'histoire et des traditions des communautés rurales locales – sont résilients au changement climatique et à toutes sortes de crises, et contribuent substantiellement à la préservation du patrimoine naturel et culturel et au développement local, en faveur des générations actuelles et futures.

Dans cette optique, le programme COMDEKS-Maroc obéira aux cinq principes de l'Initiative Satoyama :

- Principe 1** : L'utilisation des ressources dans les limites de la capacité de charge et de la résilience des territoires et des paysages ;
- Principe 2** : L'utilisation cyclique des ressources naturelles au sein des paysages ;
- Principe 3** : La reconnaissance de la valeur et de l'importance des traditions et des cultures locales ;
- Principe 4** : La gestion des ressources naturelles par diverses entités participantes et coopérantes ;
- Principe 5** : Le soutien aux conditions socio-économiques locales et la promotion d'économies locales durables dans le respect des impératifs de conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

En d'autres termes, les projets OCB et OSC qui seront soutenus par le SGP Maroc dans le cadre du COMDEKS devront souscrire à ces principes.

IV- 2 Objectif du programme à court et moyen termes.

L'objectif à moyen terme poursuivi à travers la stratégie Maroc du COMDEKS phase 4 est de renforcer les capacités et de fournir un soutien approprié aux organisations communautaires (OSC et OCB) pour redynamiser, réhabiliter et maintenir la production socio-écologique des paysages terrestres et marins (SEPLS) retenus dans le cadre de la stratégie, à savoir :

- La zone clé de Biodiversité Oueds Lakhdar-Ahansal,
- Le SIBE Lac Aguerman N'Tifounassine
- et Bassin Versant de Oued Laou.

En d'autres termes, les projets OCB et OSC qui seront soutenus par le SGP Maroc dans le cadre du COMDEKS/phase 4 devront porter sur l'un de ces paysages.

IV-3 Résultats attendus, mesures/stratégies clés pour les actions communautaires et indicateurs de suivi.

Résultat 1. Les efforts des communautés locales en faveur de la protection de la biodiversité et de la restauration des écosystèmes naturels dégradés sont soutenus et renforcés.

Mesures/stratégies clés (M/SC).

- **Court terme (Durant le projet).**

M/SC 1.1. Soutenir des processus participatifs de développement de **Plans d'Action Communautaires (PACO à différencier des PAC qui sont portés par les collectivités territoriales, les communes)** pour la Protection des Aires de Biodiversité Importantes, cela inclut l'évaluation de la situation de référence (utilisation de l'outil

indicateurs de résilience), la cartographie des zones dégradées¹, et le développement de la stratégie paysagère, et la mise en œuvre de mesures de gestion durable des ressources naturelles par les communautés locales sur leurs territoires ;

Quand le contexte est propice, collaborer avec la commune pour réviser les PAC sur la base du processus PACO pour inclure des activités de restauration des terres dégradées, telles que la reforestation des zones sensibles, la protection des corridors écologiques, des actions en faveur de la réhabilitation des zones humides, des rivières et des bassins versants afin de renforcer la résilience aux inondations et l'amélioration de la qualité de l'eau, etc.

Pour les zones marines, les PACO incluront la gestion durable des ressources marines, comme la protection des herbiers et des zones de reproduction des poissons, des projets de promotion de la conchyliculture et de l'algoculture pour restaurer les écosystèmes marins et améliorer la qualité de l'eau. La mise en place d'un dialogue avec les pêcheurs autour de la mise œuvre des zones de non-prélèvement (NTZ) au niveau de la Zone marine à des fins de pêche déjà établie devra également être engagé au niveau des territoires ciblés.

M/SC 1.2. Contribuer à la restauration des écosystèmes et des habitats dégradés.

Ce qui revient à engager à court terme, des actions de réhabilitation des terres agricoles dégradées à travers des pratiques agroécologiques, l'utilisation de semences adaptées aux conditions climatiques locales, la protection des sols contre l'érosion, l'ensemencement des parcours pastoraux, la reforestation, la réhabilitation des zones humides, des corridors écologiques, ou des bassins versants et des services écosystémiques associés ;

Pour les zones marines, des projets de (reforestation sous-marine) avec des algues locales et de conchyliculture (production d'huîtres et moules) seront mis en œuvre pour restaurer la biomasse marine et améliorer la qualité de l'eau grâce à la filtration naturelle des bivalves et à la séquestration de carbone par les algues. Ces initiatives renforceront la biodiversité tout en offrant des solutions économiques aux communautés locales.

M/SC 1.3. Soutenir les espèces menacées (protéger et réhabiliter les espèces vulnérables et les espèces patrimoniales) ;

Parmi les actions des OSC qui peuvent être engagées à court terme l'élaboration participatif de **plan de conservation intégré**, un processus très formateur pour les communautés, qui valorise leurs savoirs, qui leur permet d'acquérir d'autres connaissances, qui les associe à la prise de décision et qui mobilise l'ensemble des compétences et identifie les mesures et les ressources nécessaires à la sauvegarde des espèces en difficultés ;

- **M/SC transversales (court et moyens termes/au-delà de la période du projet).** Tous les projets devront comporter les actions/facteurs de durabilité suivants :

M/SC 1.4. La mobilisation, la mise en place de plateforme collaborative et le réseautage des acteurs clés ; travailler dans le cadre de collaborations et de partenariats avec les collectivités territoriales, les universités et centres de recherche, des ONG spécialisées, et autres acteurs pertinents au niveau du territoire ; (le processus doit être engagé dans le court terme et se poursuivre au-delà du projet)

¹ Cartographie des Zones Dégradées

- Aspect terrestre : Réaliser une (cartographie spatio-temporelle) des zones terrestres dégradées, notamment les zones sujettes à l'érosion et à la déforestation. Cette cartographie servira à identifier les priorités de restauration et à développer des actions de régénération, pour réduire les risques d'inondations et améliorer la gestion de l'eau dans les terres agricoles. - Aspect marin : De manière similaire, une cartographie des zones marines sera effectuée pour identifier les zones de non-prélèvement (NTZ) et les zones marines nécessitant des mesures de régénération, en collaboration avec les communautés locales de pêcheurs.

M/SC 1.5. La réalisation d'actions d'information, d'améliorations des connaissances des communautés locales sur la biodiversité, sur les habitats, les menaces et les mesures efficaces de conservation au niveau de leur territoire ; (à engager dans le court terme)

M/SC 1.6. Plaidoyer pour la mobilisation de nouveaux partenariats, et de cofinancement pour maintenir et consolider les acquis du projet au-delà du COMDEKS (inclut le développement de nouveaux projets avec d'autres sources de financement). (Moyen terme)

Indicateurs

- **Indicateurs/court terme**

- I1. Type et nombre de paysages terrestres / marins ciblés par la stratégie Pays ;
- I2. Nb de plans d'action Communautaire (PACO) développés ;
- I3. Nb et type d'actions de restauration des écosystèmes dégradés engagées par les projets OSC et OCB dans le cadre du COMDEKS ;
- I4. NB de plan de conservation intégré des espèces élaboré ;
- I5. Nb et type d'actions de sensibilisation et d'informations menées, Nb de communautés bénéficiaires ;
- I6. Nb de dialogues engagés avec les pêcheurs pour la mise en place des NTZ ;
- I7. Nb de réseau ou de plateforme collaborative mis en place.

- **Moyen et long termes.**

- I7. Noms et nombre de paysages terrestres / marins ciblés par la stratégie Pays bénéficiant d'une conservation communautaire améliorée et d'une utilisation durable des ressources ;
- I8. Superficie des paysages terrestres/marins sous gestion améliorée au profit de la biodiversité (Hectares) ;
- I9. Superficie d'habitats marins faisant l'objet de pratiques améliorées au profit de la biodiversité (Hectares, à l'exclusion des aires protégées) ;
- I10. Nombre d'espèces importantes dont l'état de conservation est amélioré ;
- I11. Nombre de NTZ mises en place ;
- I12. Nb de réseau ou de plateforme collaborative toujours opérationnels et reconnus.

Résultat 2 : Les systèmes de production agricole et pastorale présentent une résilience accrue de l'agrobiodiversité grâce à des pratiques traditionnelles de gestion durable des agroécosystèmes et les pratiques de la pêche artisanale sont améliorées

- **Mesures/Stratégies communautaires**

M/SC 2.1. Soutenir les moyens de subsistance des petits agriculteurs et des pêcheurs (économies locales durables) ;

- **Types d'initiatives pouvant être soutenus dans le cadre Du COMDEKS au niveau terrestre.**
 - Renforcer les pratiques d'agriculture traditionnelle et réhabiliter les unités paysagères qui en résultent (mosaïque d'écosystèmes où coexistent des milieux cultivés (cultures, jachères), des milieux naturels (écosystèmes forestiers et préforestiers) et des milieux semi-naturels (haies, chemins, drains et fossé) ;
 - Soutenir des actions intégrées de restauration de terrasses dégradées, d'adoption de pratiques agroécologiques, et de réhabilitation de l'agrobiodiversité ;

- Soutenir des actions de restauration des parcours pastoraux dégradés, de leur biodiversité, réhabilitation des pratiques et institutions coutumières de gestion des parcours, et mise en place de banques communautaires de semences pastorales ;
 - Faciliter l'accès aux semences paysannes autochtones (inventaire et documentation, organisation de foires aux semences, mise en place de réseau de semenciers et semencières locaux, mise en place de banque de semences et de pépinières communautaires).
- **Au niveau marin :**
 - Soutenir des initiatives pour le développement de la conchyliculture et de l'algoculture (un soutien financier à ces initiatives pourrait être envisagé dans le cadre du programme du Ministère de l'agriculture et des pêches maritimes) ;
 - **Initiatives valables pour les paysages terrestres et marins.**
 - Soutenir les circuits courts de commercialisation des produits de terroirs ;
 - Soutenir des activités d'agrotourisme ; Aspect terrestre : le développement de l'agrotourisme autour des pratiques agricoles durables et de l'agrobiodiversité ; Des projets éducatifs mettront en valeur les pratiques agroécologiques et la gestion durable des ressources naturelles. Aspect marin : l'agrotourisme marin sera développé autour des fermes conchylicoles et d'algoculture, en sensibilisant les visiteurs à l'importance de la conservation marine ;
 - Encourager l'insertion professionnelles des jeunes (filles et garçons) dans le domaine de l'agrotourisme et agrotourisme marins.

M/SC 2.2 Organiser des sessions pratiques de renforcement des capacités (écoles au champs, valorisation des savoirs locaux, échanges entre pairs) et promouvoir les pratiques agrosylvopastorales, d'agroécologie et de pêche durable auprès des petits producteurs et pêcheurs locaux.

Aspect terrestre : Les agriculteurs, les pasteurs et les jeunes bénéficieront de formations en gestion durable des terres, en particulier sur les techniques d'agriculture résiliente et de restauration des terres dégradées. Des campagnes de sensibilisation seront menées pour renforcer la compréhension de l'importance de la conservation des ressources naturelles au niveau des SELPS.

Aspect marin : Les pêcheurs et les femmes des pêcheurs recevront des formations spécialisées sur la gestion des fermes conchylicoles et d'algoculture, ainsi que sur les pratiques de pêche durable, en tenant compte des savoirs locaux et des approches scientifiques modernes.

M/SC 2.3 Encourager la mise en place d'un collectif de petits producteurs et de personnes ressources de la recherche agronomique ou autre, associer les savoirs empiriques des paysans et paysannes et les connaissances scientifiques pour développer des pratiques adaptées aux nouvelles conditions en particulier climatique.

- **Indicateurs de suivi**

Court terme

I 13. Superficies des terres agricoles et des zones marines où des actions de restauration sont engagées ;

I 14. Nombre d'acteurs adhérant aux projets d'amélioration des moyens de subsistance locaux et type de soutien apportés ;

I 15 Nombre de membres de la communauté ayant développé des actions et des pratiques améliorées en matière d'agriculture, de gestion durable des terres et de l'eau (désagrégé par sexe) ;

I 16. Nombre de groupes ou de réseaux d'agriculteurs (nouveaux ou soutenus), plaçant et diffusant des approches et des pratiques agricoles améliorées

I 17. Nombre de jeunes (désagrégé par sexe) ayant engagé leur insertion professionnelle dans le domaine de l'agri-tourisme.

Moyen et long termes.

I 18. Superficie des terres agricoles et des zones marines dégradées restaurées (Hectares) ;

I 19. Superficie des paysages sous gestion durable des terres dans les systèmes de production (Hectares)

I 20. Nombre d'agriculteurs et d'agricultrices « leaders », (nouveaux ou soutenus), adoptant et démontrant des pratiques agricoles et agroécologiques améliorées.

I 21. Nombre de jeunes (désagrégé par sexe) ayant réussi leur insertion professionnelle dans le domaine de l'agri-tourisme terrestres et marins.

Résultat 3 : Les connaissances générées par l'initiative proactive de soutien aux SELPS et par les projets communautaires à l'échelle des paysages sont documentées et largement diffusées.

- **Mesures**

M/SC 3.1 Développer et mettre en œuvre un plan global de gestion des connaissances et encadrer les OSC porteuses de projet dans l'élaboration du plan de gestion des connaissances à l'échelle du paysage ;

M/SC 3.2 Appuyer le processus de gestion des connaissances et de diffusion des bonnes pratiques, notamment à travers : (i) la production d'une vidéo commune à tous les projets qui retrace l'ensemble du processus à l'échelle des SELPS, et (ii) l'élaboration d'un recueil à partir des photorécits élaborés par les porteurs de projets ;

M/SC 3.3 Encadrer l'élaboration et la publication des études de cas.

- **Indicateurs**

I.22 Le plan global de gestion des connaissances validé par les parties prenantes.

I.23 Le Nb d'acteurs impliqués dans le processus de gestion des connaissances ;

I.24 le Type et le nb de canaux et de sites de diffusion des connaissances.

Résultat 4 : Les capacités institutionnelles au niveau national et des paysages, incluant le mainstreaming de l'approche paysages terrestre et marins dans les politiques publiques sectorielles et territoriales sont renforcées.

- **Mesures**

L'ensemble des mesures inscrites sous ce résultat seront mises en place à partir de la phase 1 du COMDEKS au Maroc et devront se poursuivre durant la prochaine phase pour garantir la reproduction et la pérennité de l'approche paysage. Les OSC et OCB pourront certes stimuler une dynamique dans ce sens, mais une volonté et des efforts des acteurs institutionnels tels qu'un portage institutionnel du processus et un soutien du PNUD dans les premières phases de mise en place) seront indispensables pour réussir la durabilité institutionnelle et financière des SELPS,

M 4.1. Mettre en place un dispositif multiacteurs de suivi de la mise en œuvre du COMDEKS à l'échelle. Cette mesure ne concerne pas les projets de terrain.

M 4.2. Mettre en place un système de gouvernance inclusive à l'échelle des paysages, impliquant les institutions coutumières, les femmes, les jeunes et les personnes aux besoins spécifiques ; Aider les communautés locales à préparer et à mener des actions de plaidoyer et de dialogues politiques pour le soutien approprié et le mainstreaming de l'approche dans les politiques territoriales ;

M 4.3. Mettre en oeuvre des mécanismes efficaces pour garantir l'adhésion des acteurs institutionnels, cela inclus d'engager la réflexion et des actions concrètes en faveur de la durabilité institutionnelle et financière des SELPS ;

- **Indicateurs.**

I.25 Nombre d'organisations dotées de capacités renforcées ou développées

- Nombre d'organisations de la société civile (OSC)
- Nombre d'organisations communautaires (OC)

I.26. Nombre de politiques ayant intégré l'approche SELPS

I.27. Nombre et type de dialogues mis en place par les OSC et les OCB porteuses de projets.

V- Exemples de projets soutenus dans le cadre du COMDEKS

Les exemples qui suivent illustrent les dynamiques et bonnes pratiques de différents pays qui peuvent inspirer l'expérience marocaine.

Turquie. Mise en place d'un réseau formel qui perpétue l'expérience au-delà du COMDEKS

La mise en œuvre du COMDEKS dans la péninsule de Datça-Bozburun a contribué à un changement durable pour les communautés participantes et les organisations partenaires de la société civile, démontrant les avantages de l'action collective dans la promotion de la résilience des paysages de production socio-écologiques. La facilitation de la collaboration et de la mise en réseau des parties prenantes a permis à la société civile d'accroître sa participation aux processus politiques et décisionnels, ce qui a motivé les parties prenantes à poursuivre la collaboration au-delà de la période de mise en œuvre du projet.

Les organisations communautaires qui ont mené à bien les projets COMDEKS ont formé un groupe appelé le réseau Balikaşiran, qui a continué d'évoluer et de se développer pour devenir un partenariat multipartite, comprenant de nombreuses nouvelles organisations intéressées par l'approche paysage. Le réseau et ses membres est aujourd'hui reconnu et régulièrement consulté par les gouvernements locaux et les organisations du gouvernement central. Ceux-ci ont également chargé le réseau de coordonner le processus d'élaboration d'une stratégie de développement durable à long terme pour la péninsule de Datça-Bozburun.

En outre, SGP Turquie continue de promouvoir l'approche paysagère combinant des pratiques traditionnelles et modernes pour une résilience accrue des paysages, en reproduisant et en intensifiant les activités dans deux nouveaux paysages. Selon la Nature Society (Doga Dernegi), des études récentes en Turquie ont conclu que les zones clés pour la biodiversité (ZCB) gérées par les communautés locales appliquant des pratiques traditionnelles de gestion du paysage semblent conserver la biodiversité plus efficacement que les ZCB suivant des politiques centrales.

Reconnaissant cette opportunité, puisque 203 des 305 ZCB sont gérées par le gouvernement, d'autres organisations de la société civile ont également développé des stratégies pour promouvoir les paysages de production socio-écologiques dans le cadre de leur travail avec les ZCB. Afin de renforcer les capacités en matière de gestion durable des paysages, la Nature Society organise chaque année un cours pratique sur les paysages de production autochtones.

Brésil /Gouvernance et Réseautage

Au total, neuf projets soutenus par le COMDEKS dans le paysage cible du Brésil – **la vallée de Jequitinhonha** – ont promu la gestion intégrée durable de l'eau, les techniques agricoles durables et la conservation des ressources naturelles afin d'accroître la résilience des communautés, de lutter contre la dégradation des terres et d'assurer une production durable. Six de ces projets ont notamment contribué à la création d'une infrastructure de gestion durable de l'eau, capable de stocker 37,5 millions de litres d'eau. L'horticulture biologique et les pratiques agroécologiques telles que le semis direct, la rotation des cultures, les pesticides et les engrais biologiques contribuent à réduire les impacts négatifs de l'agriculture sur l'environnement. Plus de 180 ha sont aujourd'hui sous gestion durable, et 200 espèces végétales et 15 espèces animales ont été protégées grâce aux activités soutenues par le COMDEKS.

Outre ces résultats directs notables des initiatives communautaires, l'introduction de l'approche paysagère a eu des impacts globaux considérables sur l'action communautaire dans la région : renforcement de la coordination entre les parties prenantes et gouvernance participative des ressources communautaires.

S'appuyant sur ces réalisations et sur la vision commune nourrie par l'approche paysagère, un réseau d'organisations de partenariat a été créé en 2015. Il est géré par un groupe d'organisations telles que le Centre d'agriculture alternative Vicente Nica Nica (CAV), l'Union des travailleurs ruraux, l'Institut d'assistance technique et de vulgarisation rurale du Minas Gerais (EMATER) et la mairie de Turmalina, entre autres. Par le biais de réunions régulières, le réseau vise à échanger des perspectives et des leçons sur les problèmes environnementaux dans la région, ainsi qu'à développer des solutions appropriées. L'un de ses plus grands événements d'échange de connaissances a eu lieu en juillet 2017, un atelier multipartite réunissant environ 300 participants de 20 municipalités sur « Les impacts environnementaux à Upper Jequitinhonha : réflexion et réseautage ».

Le réseau et d'autres gouvernements locaux, communautés et organisations du secteur privé et de la société civile participants sont déterminés à promouvoir davantage le développement rural durable et la conservation de la biodiversité dans la vallée supérieure de Jequitinhonha grâce à une approche collaborative. En outre, le SGP Brésil reproduira et étendra l'approche paysagère pilotée par COMDEKS dans le cadre de l'un des programmes de pays améliorés du SGP au cours de l'OP7 du GEF SGP.

Ghana. Plateforme de gouvernance, revitalisation des paysages agricoles et restauration des habitats

Les initiatives soutenues par le COMDEKS dans la chaîne de Weto au Ghana ont mis l'accent sur la possibilité pour les communautés locales de diversifier les paysages agricoles en introduisant des méthodes agricoles et une gestion intégrée des exploitations agricoles et en diversifiant les systèmes de production, y compris la culture de cultures de rente pour générer des revenus et des cultures vivrières plus diversifiées pour améliorer la sécurité alimentaire tout au long de l'année. La plateforme Weto est un organisme multipartite de gouvernance du paysage.

Plus de 1 500 agriculteurs du paysage sont actuellement engagés dans une agriculture intelligente face au climat sur 3 500 ha de terres. La superficie **des exploitations agricoles est passée de 1,2 ha à 2 ha**, les principales cultures de rente étant le cacao, les avocats, les poires, les oranges, les ananas, les bananes et le café. Grâce à leurs initiatives, la végétation de la montagne Weto – anciennement connue sous le nom de « montagne de feu » dévastée par l'exploitation forestière illégale et les incendies de forêt fréquents – a augmenté de 60 % grâce aux pratiques agroforestières et à la réhabilitation des habitats pour la biodiversité.

Témoignage d'une agricultrice de 55 ans de la chaîne Weto: « Non seulement la plantation de cacao est de retour, mais il y a aussi des espèces animales sauvages aujourd'hui sur la montagne, comme les cochons de

brousse, les cerfs de brousse, les rats géants et même les singes patas qui étaient localement éteints mais qui sont maintenant de retour. Aujourd'hui, nous disposons de notre propre pépinière de cacao communautaire pour fournir des plants aux agriculteurs intéressés. Cette pépinière de semis a été créée en collaboration avec le bénéficiaire de la subvention COMDEKS Hope for Rural Humanity en 2014.

En plus de fournir gratuitement des plants de cacao et de bois d'œuvre aux agriculteurs, les agriculteurs ont également été formés à l'intégration d'arbres dans les plantations de cacao pour obtenir des rendements plus élevés. S'appuyant sur ces succès dans la réhabilitation de la production locale de cacao pour un développement durable de la vie et pour répondre à la demande de graines de cacao créée grâce à cette initiative, le Ghana Cocoa Board (COCOBOD) a augmenté la production de plants de cacao hybride, promouvant l'agrobiodiversité et l'agriculture intelligente du cacao depuis 2015. Elle a agrandi la pépinière de cacao à une capacité de 500 000 plants et en a créé une autre de la même taille, et a embauché huit agriculteurs pour les exploiter. Jusqu'à présent, environ 3 400 agriculteurs ont reçu des plants de cacao et l'objectif du COCOBOD est de placer 10 000 ha dans l'agriculture intelligente du cacao.

Bolivie. Intégration d'une perspective sexospécifique dans la promotion de la résilience des paysages

Au cours de la sixième phase opérationnelle du PSG du FEM (FEM-6), le SGP Bolivie a reproduit et étendu l'approche paysagère à cinq aires protégées différentes, situées dans trois écorégions et représentant chacune un type de paysage différent. L'objectif fixé par le COMDEKS est d'améliorer les moyens de subsistance des communautés locales en conservant les habitats naturels, en restaurant les écosystèmes dégradés et en renforçant la production durable pour la résilience socio-écologique. Les projets ont notamment permis de renforcer la gouvernance du paysage, de restaurer les fonctions écosystémiques et d'accroître l'accès aux marchés, en particulier pour les produits innovants intégrant les connaissances traditionnelles.

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont constitué un élément essentiel des efforts du SGP en Bolivie. Une analyse sexospécifique a été réalisée au cours de la phase de conception de FEM-6, et une analyse plus approfondie ciblant les cinq stratégies paysagères élaborées au cours de la première année a été réalisée pour guider la mise en œuvre du COMDEKS dans les cinq zones paysagères cibles par le biais d'un plan d'action pour l'égalité des sexes. Les questions de genre ont été prises en compte au cours du processus d'élaboration de la stratégie paysagère, et des indicateurs spécifiques ont été conçus pour suivre les progrès vers l'autonomisation des femmes dans les projets menés par les communautés.

Un point focal pour l'égalité des sexes a été désigné au sein du Comité directeur national du SGP pour veiller à ce que les considérations liées au genre soient prises en compte dans la sélection de chaque projet. 27 projets ont été menés, huit d'entre eux mis en œuvre par des organisations communautaires dirigées par des femmes et bénéficiant à 703 familles (461 femmes et 765 hommes) de 54 communautés paysannes, autochtones et interculturelles. Grâce à l'appui des projets favorisant l'autonomisation des femmes et le renforcement des capacités, les femmes assument de plus en plus de rôles de premier plan, en particulier dans les activités d'écotourisme et de production.

Alors que l'apiculture, par exemple, était pratiquée exclusivement par les hommes, les femmes ont commencé à s'impliquer activement dans la manipulation des ruches. De même, dans la transformation des fruits du palmier indigène janchicoco, les femmes ont pu démontrer qu'elles sont souvent mieux adaptées aux tâches compliquées. Grâce à l'opportunité de développer et de démontrer leurs compétences, de plus en plus de portes s'ouvrent aux femmes pour leur autonomisation. Comme l'a souligné Mme Ninfa Millares de la communauté d'Entierrillos, « maintenant les femmes peuvent être membres de l'organisation, travailler comme les hommes et recevoir les mêmes avantages ».

Pakistan / Renforcement du leadership féminin (secteur des technologies énergétiques durables)

Le Pakistan reproduit l'approche paysagère dans le delta de l'Indus, qui comprend les districts côtiers de Thatta, Sujawal et Badin. Le delta de l'Indus a été choisi en raison de sa richesse en atouts naturels et culturels, de sa biodiversité unique et de la motivation des communautés locales et d'autres parties prenantes à mettre en œuvre des activités de gestion durable du paysage pour relever les défis socio-écologiques et explorer les possibilités de renforcer la résilience.

Au cours de la première année de mise en œuvre qui a suivi l'élaboration de sa stratégie paysagère en septembre 2017, le projet a été en mesure de bien progresser vers son objectif de permettre aux organisations communautaires du Pakistan de prendre des mesures collectives pour une gestion adaptative du paysage afin d'assurer la résilience socio-écologique.

Promouvant l'utilisation accrue des énergies renouvelables et des technologies d'efficacité énergétique au niveau communautaire, SGP a introduit quatre nouvelles innovations : une machine de production de blocs de terre comprimée hydraulique entièrement automatique ; un modèle amélioré de poêle métallique portable économe en énergie (EE) de SGP Pakistan pour les climats chauds ; un réchaud métallique portable EE pour les climats froids ; et une machine de fabrication de briques de cendres de charbon.

En plus de promouvoir les lanternes solaires, les systèmes domestiques, les pompes à eau et les lampadaires, ces technologies réduisent considérablement l'utilisation des ressources et les émissions de CO₂ grâce à des technologies de production et de consommation efficaces. SGP Pakistan soutient actuellement 38 projets communautaires pour permettre aux groupes communautaires et aux ONG d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de gestion adaptative du paysage.

Six d'entre eux sont directement mis en œuvre par des organisations dirigées par des femmes, qui font la promotion du leadership féminin. SGP fournit un soutien technique et financier à ces organisations pour le renforcement des capacités des femmes dans le domaine des fours économes en énergie, les produits solaires, des campagnes de formation et de sensibilisation, ainsi la lutte contre la violence basée sur le genre. De plus, le SGP s'attache à fédérer les partenaires de projets dirigés par des femmes, en soutenant les projets de la plateforme de dialogue et de coopération appelé « Healthy Indoors Network », qui encourage l'entreprenariat féminin et la collaboration des différentes parties prenantes.